

L'honorable M. McKindsey a présenté à la Chambre certains papiers, l'avis de la demande d'un bill de divorce et les affidavits y joints.

L'avis et les affidavits ont été alors lus par le greffier comme suit :

AVIS.

Avis est par le présent donné que John Monteith, du village de Rosseau, dans le district de Parry Sound, province d'Ontario, hôtelier, fera au parlement du Canada à la session qui aura lieu après l'expiration de six mois à partir de la date du présent avis, une demande en obtention d'un acte de divorce d'avec sa femme Mary Ann Monteith, ci-devant du dit village de Rosseau, et résidant actuellement en la cité de Philadelphie, dans l'Etat de la Pennsylvanie, un des Etats-Unis d'Amérique, ou ailleurs hors du Canada, pour cause d'adultère et d'abandon.

JOHN MONTEITH.

Par ses procureurs,

FULLERTON, COOK ET MILLER,

de la cité de Toronto, comté d'York, Ontario.

Daté ce 2e jour de juillet 1886.

Canada, } Dans la demande en divorce de John Monteith, du village
Province d'Ontario, } de Rosseau, district de Parry Sound, contre sa femme
District de Parry Sound. } Mary Ann Monteith.

Je, William Hubbert, de la ville de Barrie, dans le comté de Simcoe, constable, déclare solennellement :

1. Que le dix-huitième jour d'avril A.D. 1887, j'ai signifié à Thomas Wright une copie conforme de l'avis ci-annexé, en lui remettant et délivrant à lui-même la dite copie, à son domicile, dans le township de Vespra, dans le dit comté de Simcoe.

2. Que je connais le dit Thomas Wright et qu'il est le père de la dite Mary Ann Monteith.

Je fais cette déclaration solennelle, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, sous le titre : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

WILLIAM HUBBERT.

Déclaration reçue par moi en la ville de }
Barrie, dans le comté de Simcoe, ce }
18e jour d'avril A.D. 1887.

JOHN DICKINSON,
Notaire public.

Canada, } Dans la demande en divorce de John Monteith, du village
Province d'Ontario, } de Rosseau, district de Parry Sound, contre sa femme
District de Parry Sound. } Mary Ann Monteith.

Je, William Hubbert, de la ville de Barrie, dans le comté de Simcoe, constable, déclare solennellement :

1. Que le dix-huitième jour d'avril A.D. 1887, j'ai signifié à Mary Ann Wright une copie conforme de l'avis ci-annexé, en lui remettant et délivrant à elle-même la dite copie, à son domicile, dans le township de Vespra, dans le dit comté de Simcoe.

2. Que je connais la dite Mary Ann Wright, et qu'elle est la mère de la dite Mary Ann Monteith.

Je fais cette déclaration solennelle, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, sous le titre : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

WILLIAM HUBBERT.

Déclaration reçue par moi en la ville }
de Barrie, dans le comté de Simcoe, }
ce 18e jour d'avril A.D. 1887.

JOHN DICKINSON,
Notaire public.